

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Références à rappeler :

Service du conseil
et du contentieux
D 200

OBJET : VŒU

Vœu pour l'arrêt des massacres au Darfour et l'implication de la communauté internationale dans la recherche d'une paix juste

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	47
Présents	31
Absents représentés	5
Absents excusés	5
Absents non excusés	6

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés de la manière suivante : points 20, 52C, 52A, 52B, 1 à 19, 21 à 51, et 53 à 71.

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, Mme BERNARD, MM. RHOUMA, BUCH, Mmes FREIH-BENGABOU, OUDART, CHOUAF, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, MM. SPIRO, QUINET, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 52B – examiné avant le point 1), MM. GASSAMA (jusqu'au vote du point 37), PECQUEUX (après le vote du secrétaire de séance et jusqu'au vote du point 19), OURABAH-BERTOUT (à partir du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance – et jusqu'au point 51), adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, THOMAS, MALHEIRO, RIEDACKER, LEVRIEN, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes BOULKROUN, BOUFALA (jusqu'au vote du point 41), HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 41), MM. MRAIDI (jusqu'au vote du point 51), AUDEBRAND (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 12), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance), M. AUBRY (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 52C), Mme OUABBAS (à partir du vote du point 52C – examiné après le vote du point 20), M. FOURDRIGNIER (à partir du vote du point 52A – examiné après le vote du point 52C), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représenté par M. PRIEUR
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représentée par Mme BOULKROUN
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vote du point 52A)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 1)
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représentée par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 13)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point 21)
M. GASSAMA, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (à partir du vote du point 38)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du point 42)
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme RAER (à partir du point 42)

ABSENTS EXCUSES

Mme MACALOU, conseillère municipale,
Mme DIARRA, conseillère municipale,
M. BAMBA, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 53)
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire (à partir du vote du point 53)

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme KAAOUT, conseillère municipale
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUDEBRAND, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 20 — examiné après le vote du secrétaire de séance),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du point 52C - examiné après le vote du point 20)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.
(à l'unanimité)

VŒU

Vœu pour l'arrêt des massacres au Darfour et l'implication de la communauté internationale dans la recherche d'une paix juste

Présenté par Nathalie Leruch
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

Adopte le vœu suivant

par 34 voix pour, et 6 élus ne prennent pas part au vote

Nous, élu·es d'Ivry-sur-Seine, ville messagère de la paix, déclarons avec gravité notre indignation face à l'horreur qui se déroule actuellement au Darfour et dans l'ensemble du Soudan. La prise d'El-Fasher, capitale du Darfour du Nord au Soudan, par les forces paramilitaires a déclenché une nouvelle vague d'exécutions, de déplacements de masse et d'attaques ciblées contre les populations civiles. « Les taches de sang sur le sol à El Fasher ont été photographiées depuis l'espace », relate le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme. Ces atrocités s'ajoutent à plus de deux ans de guerre civile et à quatre ans d'instabilité politique consécutive au coup d'État militaire de 2021.

Aujourd'hui, l'ONU estime le bilan de la guerre à 150 000 morts. Près de 13 millions de Soudanais·es ont été déplacé·es. 25 millions de personnes sont en risque de famine. Les femmes, les enfants et les adolescent·es sont particulièrement victimes des violences et les rapports des humanitaires sur place pointent des crimes ciblant particulièrement certaines ethnies, évoquant clairement un génocide. Pour le chef de l'humanitaire de l'ONU, Tom Fletcher, le Soudan est aujourd'hui devenu « l'épicentre mondial de la souffrance humaine ».

Pourtant, la communauté internationale détourne le regard. Là où le conflit au Darfour des années 2000 avait mobilisé stars et politiques, ce nouveau drame n'intéresse que très peu.

Au Soudan la communauté internationale a failli. Les grandes puissances, occupées par d'autres crises, n'ont exercé aucune pression sérieuse pour faire respecter l'embargo sur les ventes d'armes ou imposer des sanctions.

Il faut dire que si cette guerre oppose d'abord deux généraux et leurs troupes, combattant pour dominer le troisième plus grand pays d'Afrique, elle est également nourrie par d'autres acteurs régionaux ou internationaux qui soutiennent l'un des deux camps dans l'espoir de profiter des richesses du Soudan, en particulier de ses ressources en or et en pétrole mais aussi ses terres arables. L'implication officieuse des Emirats arabes Unis aux côtés des FSR responsables des massacres d'El-Fasher est ainsi régulièrement pointée du doigt par les observateurs sur place.

Les expert·es évoquent également l'implication de la Libye, de l'Ethiopie et, du côté des forces armées, de l'Egypte, de l'Arabie Saoudite, de l'Iran ou de la Turquie.

Ainsi se met en place une guerre soutenue, financée, armée et prolongée par une constellation d'États qui défendent leurs intérêts stratégiques, géopolitiques ou économiques au détriment des populations soudanaises. Aujourd'hui, les infrastructures sont détruites, les campagnes brûlées, les villes vidées, et un risque de déstabilisation régionale pèse sur toute l'Afrique de l'Est et du Centre.

Considérant que l'ONU qualifie la situation au Soudan de « [pire crise humanitaire au monde](#) », que le conflit a déjà fait près de 150 000 morts, que près de 13 millions de personnes ont été déplacées de force depuis avril 2023, dont 8,6 millions à l'intérieur du pays et plus de 4 millions dans les pays voisins et que 15 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de la forme la plus mortelle de la malnutrition ;

Considérant que le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a affirmé que les atrocités de masse – les crimes les plus graves qui soient – perpétrées à El Fasher étaient « prévisibles » et « auraient pu être évitées » mais que la communauté internationale a laissé faire et qu'aujourd'hui, après le Darfour, c'est le Kordofan, autre région soudanaise, qui est menacé ;

Considérant que les Nations Unies ont instauré en 2004 un embargo sur la vente d'armes au Darfour mais ne l'ont pas élargi au reste du pays et que cet embargo est régulièrement violé par les belligérants et leurs soutiens.

Face à cette situation insupportable, le Conseil municipal - en plus d'exiger l'arrêt immédiat des massacres au Darfour et la mise en place d'un accès humanitaire total et sécurisé dans toutes les zones touchées - propose :

- d'appeler le Gouvernement français à porter avec force le sujet du Darfour devant l'Union européenne et les Nations unies, comme il a pu le faire pour la Palestine ou l'Ukraine, afin que la communauté internationale établisse et dirige une solution de paix pour le Soudan ;
- d'appeler la communauté internationale à imposer des sanctions ciblées, à étendre l'embargo sur les armes à l'ensemble du pays et à garantir son application stricte et à engager une médiation politique impliquant les acteurs régionaux ;
- de réclamer que les responsables, directs ou indirects, de ces massacres soient traduits devant la justice internationale ;
- de soutenir les organisations humanitaires qui interviennent au Soudan et d'encourager les initiatives locales de solidarité en visibilisant leurs actions.

En adoptant ce vœu, nous rappelons que la dignité humaine ne se négocie pas, et que la paix ne naîtra que d'une pression ferme et coordonnée sur ceux qui entretiennent le chaos.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 19/12/2025